

Vous avez besoin d'être aidé à domicile ?

Si vous embauchez directement un salarié, en tant que particulier employeur, vous devez respecter les formalités d'embauche (contrat de travail, bulletin de paie, calcul et déclaration des cotisations sociales, prélèvement à la source).

Pour effectuer vos démarches de façon simplifiée, vous pouvez utiliser le CESU.

Si vous faites appel à un organisme mandataire de services à la personne, celui-ci se charge alors du recrutement et de la gestion administrative du salarié.

Vous conservez alors le statut et les responsabilités d'employeur.

Si vous recourez à un organisme prestataire de services à la personne, celui-ci est l'employeur des salariés qui interviennent à votre domicile. Il vous facture les prestations qui sont effectuées et s'occupe de toutes les formalités administratives.

Plus rarement l'organisme peut mettre des personnes à disposition de particuliers à titre onéreux.

Le service d'aide et d'accompagnement à domicile de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse est un organisme prestataire.

Pour vous informer :

Plate-forme gérontologique du pays grassois:
04 93 60 09 69

Allo senior 06 : 0800 74 06 06 (n° vert)

www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr
www.servicesalapersonne.gouv.fr
www.economie.gouv.fr/dgccrf/ *fiches pratiques services à la personne*

Pour toute demande de renseignements complémentaires
04 93 40 55 40

Aide à domicile

Mme Martine VACHET Responsable
mvachet@paysdegrasse.fr

Portage de repas à domicile

Mme VAL Virginie Accueil - portage de repas de 8h30 à 12h30
vval@paysdegrasse.fr



Service aux personnes à domicile NF 311
Délivré par AFNOR Certification-
www.marque-nf.com

Communauté d'agglomération
du Pays de Grasse (Antenne St-Cézaire)
12 Place du Général de Gaulle
06530 St-Cézaire-sur-Siagne
www.paysdegrasse.fr
Tél. 04 93 40 55 40
Fax 04 93 40 55 41

Communauté d'agglomération
du Pays de Grasse (Siège)
57 avenue Pierre Sémard
06131 Grasse Cedex
www.paysdegrasse.fr
Tél. 04 97 05 22 00
Fax 04 92 42 06 35



**CABRIS, LE TIGNET, PEYMEINADE, SPERACEDES
ST-CEZAIRE-SUR-SIAGNE, ST-VALLIER DE THIEY**

AIDE A DOMICILE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE



**Service public d'aide et
d'accompagnement à domicile
Autorisation SAP200039857**

**12, place du Général de Gaulle
06530 Saint-Cézaire-sur-Siagne
Tél 04 93 40 55 40**

**lundi au vendredi
8h15 - 12h30 / 13h30 - 17h30**

www.paysdegrasse.fr

AIDE A DOMICILE

FINANCEMENTS POSSIBLES (non exhaustif)

Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile (APA) : pour les personnes de plus de 60 ans en perte d'autonomie : groupe iso-ressources (GIR) de 1 à 4

Dossiers à retirer auprès des maisons des solidarités départementale, en mairie ou auprès de notre service.

Demande en ligne : mesdemarches06.fr

Recours administratif ou contentieux possible

Aides des caisses de retraites (aide-ménagère ou autres : facultatives) pour les personnes en perte d'autonomie limitée (GIR 5 ou 6 qui ne peuvent bénéficier de l'APA.)

Dossiers à demander auprès de la caisse de retraite principale ou auprès de notre service.

Nous pouvons vous assister dans ces demandes de prise en charge.

Aide sociale départementale : aide-ménagère personnes âgées plus de 65 ans (ou 60 ans si inapte au travail) ou handicapées dont les ressources sont inférieures à un plafond (en 2021 916.78 €/mois pour une personne seule ou 1423.31 €/mois pour un couple)

Dossier à demander en mairie

Recours administratif ou contentieux possible

Prestation compensatoire du handicap

Contacter la MDPH (maison départementale des personnes handicapée)

Numéro vert 0.805.560.580

mdph.departement06.fr

Prise en charge ponctuelle par une mutuelle ou une assurance : demande à faire auprès des organismes

Autres :

Téléassistance : financement possible dans le cadre du plan d'aide APA.

Hors APA : formulaire www.departement06.fr

Aide aux déplacements + 75 ans : « sortir plus » caisses de retraites complémentaires

TARIFS ET PARTICIPATION

Valables au 01/05/2022 revalorisables périodiquement

Les organismes financeurs définissent et révisent périodiquement les tarifs.

La participation des bénéficiaires est calculée par eux en fonction des ressources, plus rarement forfaitairement.

APA tarif horaire 22 €/h.

Bénéficiaires de 0% à 90%.

Aide ménagère des caisses de retraite :

Les caisses de retraite se basent généralement sur le tarif horaire de référence défini par la caisse nationale d'assurance vieillesse: 24,50 €
Des barèmes de participation sont établis en fonction des revenus (détail disponible dans le service)

Aide sociale départementale :

tarif horaire : 19.50 € bénéficiaires : 1.92 €

Plein tarif : 23 €/h.

Déplacements véhiculés pendant les temps d'intervention : 0.40 €/km

Devis gratuit

FACTURATION

Les prestations sont facturées au début du mois suivant leur réalisation

Les dépenses engagées donnent droit à une

réduction d'impôt de 50 % .

Pour le portage de repas la réduction concerne les frais de livraison uniquement

Le service est mis en œuvre selon des principes éthiques qui respectent la charte des droits et liberté de la personne accueillie

BENEFICIAIRES

Personne âgée ou porteuse de handicap qui a obtenu un **accord de prise en charge** par le Conseil départemental (allocation personnalisée d'autonomie à domicile, aide ménagère, PCH), une caisse de retraite ou ponctuellement par une mutuelle ou une assurance.

NATURE DES PRESTATIONS

Assistance dans les actes essentiels.
Préparation et aide à la prise de repas, aide aux transferts, aide à la toilette et à l'habillage.

Entretien de la maison et du linge.

Accompagnement en dehors du domicile, à pied ou véhiculé.

Réalisation de courses.

Aide aux démarches, accompagnement, aide au maintien des liens sociaux.

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse : enregistrement des commandes, transmission au prestataire, suivi des livraisons et réclamations, facturation.

Confection et livraison des repas : société SODEXO

Repas normaux ou sans sel et/ou sucre ajouté
Un ou plusieurs jours dans la semaine.
Délai de mise en œuvre et d'arrêt du service : 3 jours ouvrés.

Remise directe aux bénéficiaires entre 7h et 12h30.

Tarif 2022 : 7.90 € pour un repas complet le midi et un potage et un laitage le soir.

Bénéficiaires aide sociale : 1.92€